L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

SIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

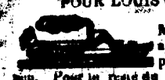

Le bateau à vapeur fin marcheur, **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

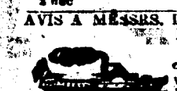

Le bateau à vapeur **DELTA** capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. DAVIS.
8 novembre

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

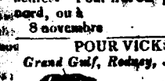

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—1

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bains de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à couliisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de Papès-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.
6 août—3m

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

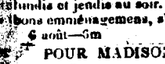

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'Heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers.
6 nov

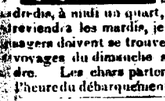

A VENDRE, le bateau neuf **DELTA**, du port de 99 tonneaux, construit en maidernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans.
6 déc

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goélette	FANNY,	capitaine Andrew,	1er.	décembre.
"	CORINE,	" Crocker,	4	"
"	CORA,	" Carstein,	8	"
"	SARAH,	" Stark,	12	"
"		"	16	"

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront entoutemis remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et le plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Pondras, No. 12

POUR TAMPICO.

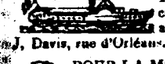

La goelette **LEONARD**, capitaine Jordé Guibery, ayant une partie de son fret engagé, et partira pour le susdit port sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. DELPEUCH,
17 déc—2 rue de Chartres.

POUR BORDEAUX.

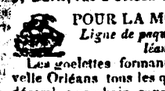

La barque française, fine voilière **BALLOCHAN**, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,
8 déc—1 rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes entraînagemens s'adresser à P. O. SORBE.
5 déc no 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette **ECLIPSE**, de 56 tonneaux, pa
4 déc J. LE BLANC & CO,
103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, **VIZCAINA**, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 26

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol **VENUS**, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre du bons aménagemens aux passagers. S'adresser à

GARCIA, BUYO & Co,
12 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE

Le brick **NOBLE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
29 nov 25, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bain, comme un magasin de comestible. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL,
3 déc. 22, Vieille Levée

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement. Ensuite Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
23 nov 28 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée. entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à
[6 nov] B MARIGNY.

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

La société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 136, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 caisse en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candélabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijoutières; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Ay.

Il est à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront cédés à l'enchère publique, par T. Mossy & co.
2 déc—1m

CAFE DE RIO—300 sacs Café de Rio, de première qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
3 déc rue du Camp, No. 68

AVIS AUX FORGERONS.

1000 BARILS de Charbon anglais, à l'usage des Forgerons, maintenant en débarquement du navire Alexander, à vendre en quantité convenable aux acquéreurs, sur la levée, en face de la rue St. Philippe, et au No. 256, rue Toulouse.
16déc W E & R MURPHY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J LE CARPENTIER.

Il sera vendu vendredi, 26 décembre à 10 heures précises du matin, à l'encoignure Condé et St. Philippe, Le fond de cabaret comprenant un assortiment de liqueurs et comestibles de bonne qualité.

Plus : quelques meubles et objets de ménage. Les conditions au moment de la vente.
16 déc.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Jeudi, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions :—$2120 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
16 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Samedi, 10 janvier 1835, par ordre de la Cour des Preuves, et pour compte de la succession de feu John Daniel, et par ordre du curateur de la dite succession, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Charlotte, âgée d'environ 45 ans, servante et cuisinière ; on n'en garantit que les titres.

Conditions—comptant. Les frais d'actes au compte des acquéreurs.
10 déc.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu vendu le mardi, 30 courant, à midi à la Bourse de Hewlett, 6 Terrains situés dans l'Plet N° 17, au nouveau faubourg Marigny, dans les rues St. Jean et Annette, conformément au plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions : 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
15 déc—5

PAR F. DUTILLET.

Succession de Vve. Charles de Morant.

En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 26 novembre, il sera vendu le vendredi, 2 de janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes provenant de la dite succession, savoir :

Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en mauvais état et une cuisine en briques qui se trouve dessus.

Un nègre américain nommé Moses, âgé de 26 ans, bon charretier.

Une négresse nommée Gracieuse, âgée de 55 ans, cuisière.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 50 ans, patissière, ayant une fille à l'os l.

22 actions de la Banque de Cité.

8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest.

Conditions : le terrain payable à 1 et 2 ans, les esclaves payables en Mars 1835, et les 22 actions de la Banque de Cité, ainsi que les 8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest, payable, comptant; les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et faits par coupons à la convenance des héritiers.
1 déc—11,2ps.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu le mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues de la Levée et du Quartier, et faisant face à la place Jackson. Ce terrain mesure 75 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur 25 pieds de profondeur et face à la rue de la Levée, formant la moitié du terrain acheté par M. W. Tibbett, et joignant les jolies bâtisses en briques dernièrement construites pour une somme de $10,000. Le terrain entier a primitivement coûté 12,000 et cet achat est considéré comme un des plus avantageux. La moitié maintenant offerte en vente, est nécessairement responsable pour l'hypothèque fournie sur le tout, mais les bâtisses érigées sur l'autre moitié sont une suffisante garantie pour que la moitié qui doit être vendue ne soit responsable que pour sa proportion, qui est de $6000.

Conditions : L'acquéreur se chargera de l'hypothèque de $6000 payable un cinquième au 23 janvier 1835, et les autres cinquièmes aux mêmes époques des années 1836, 37, 38 et 39—le surplus à 6 mois de crédit, à partir du jour de la satisfaction du vendeur et hypothèque ; et l'acquéreur devra fournir sécurité pour la première hypothèque. Le plan est exposé à la Bourse.
19 déc

PAR J. DOMINGON.

En vertu d'un ordre de la cour de paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de John Flemming, il sera vendu le 12 janvier 1835, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit débiteur à ses créanciers savoir :

1. WANNA, mulâtre d'environ vingt-quatre ans, ensemble Guinny, griffonne d'environ 21 ans, et leur enfant William, de 2 ans.

Conditions : les trois esclaves sus-nommés seront vendus ensemble à deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

2. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, distante de trente lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant 8 arpens de face formant 180 arpens de superficie avec une double concession, établie en sucrerie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que 14 charrues, 7 charrettes et 1 diable, pioches, et autres outils, 6 chevaux, 8 paires de bœufs, 2 vaches à lait et un troupeau de 28 moutons, ensemble les esclaves Gille nègre de 22 ans, Sammie, de 25 ans, Jerry de 24 ans, et Jerris, de 25 ans.

Conditions : la susdite habitation, les quatre esclaves, les animaux ainsi que les ustensiles aratoires sus-décrites; comptant.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. Feraud notaire, aux frais des acquéreurs.
5 déc.

EXTERNAT

DE JEUNES DEMOISELLES.

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

Les classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui se a ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, me les parents à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture,
L'Ecriture,
L'Arithmétique,
La Langue Française,
La Langue Anglaise.

Littérature { française / anglaise

La Rhétorique et la versification,
L'Histoire ancienne et moderne,
Géographie descriptive et historique,
Chronologie,
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :

Piano,	$ 10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi.
21 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P Soulé, Labatut, Jh. Dumas et J. B. Labranche.

MR. MONTILLY, élève du Conservatoire de Musique à Paris, et professeur de Piano depuis dix ans dans ce pays, connu dans les paroisses Jefferson et St. Charles, par les élèves distinguées qu'il y a faites, et habitant maintenant la Nouvelle-Orléans, offre ses services aux personnes qui voudraient prendre des leçons de Piano. S'adresser chez lui, rue St. Louis, Nos. 82, maison de M. Leprêtre, entre Royale et Bourbon.
3 nov—20,3ps

PORC.—113 barils pour prime et 87 barils ordinaires, en débarquement du bateau à vapeur Baltic, à vendre par FORSYTH, GOODWIN & Co.
15 déc Encoignure Gravier & Tchoupitoulas.

961 SACS MAIS, en débarquement du bateau à vapeur Baltic, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
15 déc Rue Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avis est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur:—28 Terrains, composant l'Plet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions :—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 24 décembre 1834.

D. PRIEUR, maire.

Nota—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs.
13 déc—15

550 BOUCAUTS Sucre de première qualité; 15,000 gallons de mélasse, à vendre sur des habitations au-dessous de la ville.
9 déc DUCROS & MORPHY.

VENTES PAR LE MARSHAL.

En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St. Anne, No. 30, le lundi 22 décembre 1834, à 4 heures P. M. Une presse à imprimerie et des caractères d'imprimerie. Saisis à la poursuite de J. E. Lorcibe vs. J. J. Regnard. Conditions comptant.

10 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Lefebvre et Durel vs. Minot Flagg.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, le vendredi, 23 janvier 1835, à midi.

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 6 1-2 pouces sur la ligne parallèle à la susdite rue Carondelet et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

18 déc B BEAUREGARD, marshal

John Graham vs. John Swagne.

En vertu d'un ordre de la Cour de District dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, vendredi, 26 du mois de décembre courant, à midi, sur la Levée, dans le faubourg Lafayette, entre les rues Jackson et Philip, les matériaux suivants, attachés dans l'affaire du plaintif, savoir : environ 42,000 merrins de cipre de 4 pieds; 2o. une grande quantité de poteaux de cypalme, peuplier et de cipre; 3o. une quantité de planches de cipre, le tout divisé en lots pour la commodité des acquéreurs. Conditions : Comptant.

18 déc J. CHARBONNET, shériff

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 8 décembre 1834.

La Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 28 décembre, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la place d'armes, une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes, par les officiers de compagnies.

Les officiers commandants de compagnies devront fournir sur les lieux, un état exact de la force de leurs compagnies, et devront envoyer des escoudes de corvée pour fermer la grille, et en garder les portes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Planché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp.

Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1834.

Sect. 79. Il est de plus décrété &c. Que l'officier commandant, peut à une revue, désigner les limites de la parade (même chemin public ne devant y être inclus) et si quelqu'un franchit les dites limites sans le consentement ou la permission de l'officier commandant, il peut être mis en prison jusqu'à la fin de la revue, à la discrétion de l'officier commandant, et si quelqu'un n'étant pas de service cherche à interrompre les exercices de la revue en faisant du bruit ou en se conduisant d'une manière inconvenante, l'officier commandant aura le pouvoir de le détenir sous garde, jusqu'à ce que la revue soit passée.

Sect. 17e. de l'acte approuvé le 12 février 1813. Si à la parade ou revue d'aucun corps il se trouvait parmi les spectateurs une ou plusieurs personnes appartenant à ce corps, l'officier commandant aura le droit de les faire rentrer à leur poste, et en cas de désobéissance, de les faire emprisonner pendant le jour et de les condamner à une amende qui sera fixée par la cour d'assessement, laquelle amende ne pourra excéder dix piastres.
10 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Docteur **HARNED**, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'il aurait à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique.
2 déc—1m

Le soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis.
20 nov—1m

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

Avis est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les priviléges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit :

Cinq piastres comptant, par action, et vingt-cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des registres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. C. PRITCHARD.
Commissaires.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant.
9 déc—19f

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle ; petites serinettes pour les oiseaux ; guitarres peintes en tout genre ; violons, pour vieux et neufs ; flûtes ; clarinettes ; flageolets en tout genre ; bassons ; serpent-bassons ; opicleides ; basses ; ophicleides alto ; cors d'harmonie ; trombonnes ; buccins ; trompettes à clefs ; trompettes d'harmonie ; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne.
3 déc—15

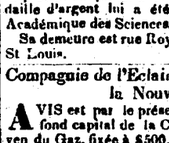

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine **RACHEL**, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête ; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.
3. déc—1

M. DEL ACEBO.

Les créanciers de M. A. V. Boismare sont priés de présenter leurs titres de créances à M. E. Carraby, avant la vente des biens du dit Boismare, afin que les syndics soussignés puissent faire un état exact des dites créances.

E. CARRABY } Syndics des créanciers
A. SENECAL } de M. A V Boismare.
22 nov—9, 2ps.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Vente par le Register des Testamens—Mardi, 31 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu N. A. Baron, la propriété ci-après décrite, savoir : un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Natchez, désigné par le No. 10, sur un plan dressé par M. Bourgeroi, député arpenteur général le 26 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, mesurant, (mesure anglaise) 21 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 100 pieds sur la ligne de profondeur à droite qui le sépare du lot No. 11, 100 pieds 1 pouce sur la ligne de profondeur à gauche et 25 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 9.

Conditions de la vente :—$2173 payables comptant, $2296 payables le 1er. août 1835, $2409 payables le 1er. août 1836 et $2542 payables le 1er. août 1837, le surplus, s'il y en a, devra être payé dans 3 ans du jour de la vente, tous les billets devront être endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur.
28 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi, 29 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Zulma Roy, f. c. l., les esclaves suivans, savoir :

1o. Lisa, négresse âgée de 17 ans.
2o. Estelle, négrite âgée de 12 ans.
3o. Jean, nègre âgé d'environ 30 ans, charretier.

Conditions de la vente : les esclaves Lisa et Estelle, à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et l'esclave Jean, payable comptant, avec la condition expresse, que l'acquéreur du dit esclave l'affranchira aussitôt qu'il aura payé la somme de 700 piastres.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédescleaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.
28 novembre

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal d'Auberville, veuve de Francis de Boulogny, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Henri, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le District de Baratarie, ayant 7 arpents (plus ou moins) de face sur le côté droit, du Bayou des Familles, sur 40 arpents (plus ou moins) de profondeur.

Conditions de la vente : Les esclaves payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le morceau de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale; les dits billets devront être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administration.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédescleaux, not pub. aux frais de l'acquéreur.
6 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 1 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivants, savoir :

Essey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosette, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N B. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 déc.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi 7 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Thomas Love, les Esclaves suivans, savoir :—Patience, négresse âgée d'environ 23 ans ; Fanny, mulâtresse, âgée d'environ 14 ans.

Conditions de la vente : 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs.
5 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir :—

La moitié indivise d'un Lot de Terre désigné par le No. 15, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, ayant 277 pieds sur la rue Jackson, s'étendant dans la profondeur sur la ligne de la propriété de William Gormle y au faubourg Religieuse, sur laquelle ligne il mesure 277 pieds borné d'un côté par l'Plet No. 14, sur lequel il mesure 563 pieds 5 pouces et de l'autre côté par l'Plet No. 18, sur lequel il mesure 550 pieds 9 pouces, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente :—$1500 comptant et la balance à 12 et 18 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur.
6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 14 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Adelaide Darby, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir ;

ESCLAVES.

Jemina alias Maime, négresse âgée d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repasseuse et ses deux enfans nommés Marius ou Vinesse, mulâtre âgé de 3 ans et demi, et Ely, mulâtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant 32 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Baptiste Prampin et de l'autre côté par celle maintenant ou ci-devant appartenant à la succession de Pierre Olivier; ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la Vente : les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des parties intéressées, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H, Pédescleaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 26 décembre courant, à 10 heures du matin, il sera exposé en vente, au Bassin Carondelet, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Jonas Jones.

Et le même jour, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de ladite succession, la goelette **DAMARIS**, d'environ 17 tonneaux, avec ses agrès et appareaux, maintenant mouillée dans le Bassin Carondelet.

Conditions de la vente :—Les effets mobiliers, comptant la goelette à 90 jours de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

15 déc W F C DUPLESSIS, Register.

Succession de J. B. Fuller.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.